Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260528-2026_04_21-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 28 MAI 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
CESSION D'EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC - PATINOIRE DU SCORFF - RUE JEAN-MARIE TJIBAOU (PARCELLES BC0719 et BC0810)

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 28 mai 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 34

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, M. FOSSÉ, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme BUSSENEAU, Mme PLESTAN, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, Mme SORET-CELLE, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. DELLA, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
M. KIEN donne pouvoir à Mme LE GAL jusque 18h36
Mme PEYRE donne pouvoir à M. CARRERIC
Mme LOPEZ-LE GOFF arrive à 18h12

Mme DUMONT est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de M. KIEN

La commune de Lanester est propriétaire de deux parcelles, sises rue Jean-Marie TJIBAOU, à usage public :

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260528-2026_04_21-DE

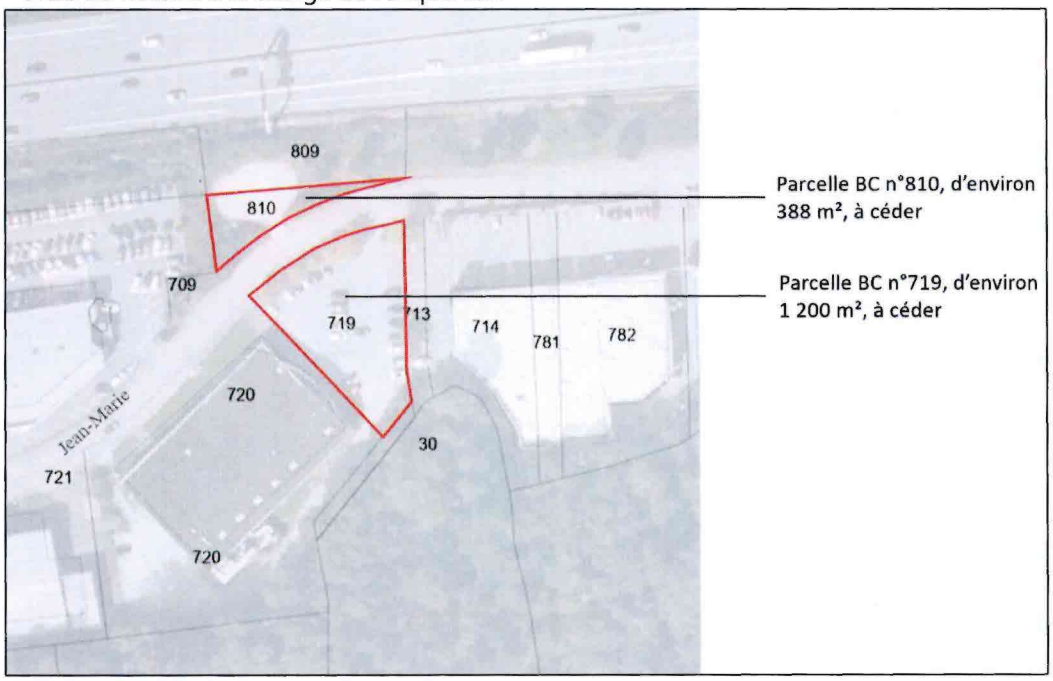
- la parcelle cadastrée BC0719, d'une contenance d'environ 1200 m², sur laquelle est aménagé le parking de la patinoire du Scorff, propriété de Lorient Agglomération et exploitée par la société ORESTE, dans le cadre d'une délégation de service public ;
- la parcelle cadastrée BC0810, d'une contenance d'environ 388 m², correspondant à un délaissé situé en face de la patinoire et utilisé comme parking en cas de forte affluence.

La commune de Lanester a proposé à Lorient Agglomération une cession des parcelles susvisées, dans un objectif de régularisation foncière et de rationalisation de l'équipement communautaire.

Par un avis en date du 2 septembre 2025 n°2025_56098-59313, France Domaine a estimé l'ensemble de ces deux emprises à usage d'aires de stationnement à 190 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 20%.
Lorient Agglomération projette le maintien des deux emprises dans le domaine public. En outre, elle prévoit, pour la parcelle BC0719, la réalisation de travaux d'accessibilité du parking et d'optimisation du stationnement, consistant en la reprise des revêtements intégrant un volet de désimperméabilisation, la gestion intégrée des eaux pluviales, les aménagements paysagers, la signalisation et la construction d'une terrasse. L'Agglomération envisage également la remise en état de la parcelle cadastrée BC0810.

Compte tenu des travaux envisagés et de l'estimation de France Domaine, voici les modalités de cession qui pourraient être formulées à l'acquéreur, Lorient Agglomération :

- Cession à 150 000 € nets vendeur ;
- Frais de notaire à la charge de l'acquéreur.



Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L2241-1 et L2122-21,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de vie - Urbanisme - Transitions du 11 mai 2026,

Vu l'avis de France Domaine n°2025_56098-59313 du 2 septembre 2025 estimant la valeur vénale des deux biens communaux,

Considérant la volonté municipale de céder ces deux parcelles à usage public en vue de permettre une régularisation foncière et une rationalisation de l'équipement communautaire de la patinoire du Scorff.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260528-2026_04_21-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE la cession des deux parcelles cadastrées BC0719, d'environ 1 200 m² et BC0810, d'environ 388 m², situées rue Jean-Marie TJIBAOU, à usage public, aux conditions énoncées ci-dessus, à Lorient Agglomération.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment signer le compromis de vente et l'acte authentique à intervenir.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)